



Hausse du tarif de la consigne : une belle surprise pour le RNCREQ

Montréal, le 10 juin 2012 - Participant ce dimanche au dévoilement des Grands chantiers pour la gestion des matières résiduelles, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) a été agréablement surpris par l'annonce de la hausse de 5 à 10 cents de la consigne sur les canettes de bière et de boisson gazeuse. Par ailleurs, la perspective que le système de consignation soit étendu à d'autres types de contenant de boisson, y compris les bouteilles d'eau, est aussi chaleureusement accueillie par le Regroupement.

Le RNCREQ et les seize conseils régionaux de l'environnement militent depuis plusieurs années pour l'élargissement de la consigne, considérant qu'il s'agit d'un outil performant pour favoriser la récupération et la réutilisation. Pour eux, la consigne est essentielle et doit demeurer complémentaire de la collecte sélective.

Le débat fait rage depuis plusieurs années dans ce dossier entre les partisans du maintien et de la bonification de la consigne et ces opposants, qui favorisent son abolition au profit de la seule collecte sélective. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le RNCREQ s'est joint à de nombreux acteurs du milieu afin de participer aux activités de Pro-Consigne Québec. Par sa décision de bonifier le montant de consigne des canettes, le gouvernement statue implicitement sur l'importance du maintien des deux systèmes – la consignation et la collecte sélective. Il privilégie ainsi l'efficacité et la responsabilité citoyenne en matière de récupération des contenants. Le RNCREQ espère que cette annonce soit le prélude à l'amélioration continue de notre système de consignation.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
Bureau : 514 861-7022 poste 24
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org